

le mercredi 12 décembre 2001

10 heures

Prière.

Après les questions orales, M. S. Graham, conformément à l'article 10 du Règlement, soulève la question de privilège pour rectifier une communication publiée dans le *Times & Transcript* du 14 juillet 2001.

L'hon. M. Green invoque le Règlement; il prétend que la déclaration du député de Kent ne constitue pas une question de privilège.

Le président déclare que, selon l'article 10 du Règlement, une déclaration est permise mais doit se limiter à l'explication de la question, qui ne peut faire l'objet d'un débat.

---

Sur la demande de l'hon. M. Green et avec le consentement de la Chambre, M. Haché dépose copie d'un message électronique en date du 12 décembre 2001 adressé par Colette Doucet à Marc Duguay.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lord :

13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

par l'hon. M. Green :

14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*;

15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides afin d'étudier le budget de capital pour 2002-2003, notamment les prévisions budgétaires des ministères suivants : Société de développement régional ; Agriculture, Pêches et Aquaculture ; Tourisme et Parcs ; Environnement et Gouvernements locaux ; Ressources naturelles et Énergie ; Approvisionnement et Services.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 11 h 56.

12 h 7

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

14 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. J. Dubé prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL 2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets d'immobilisations .....	11 000 000
Jeux d'hiver du Canada 2003 .....	323 000
Programme d'infrastructure Canada - Nouveau-Brunswick .....	10 564 000
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE	
Améliorations des biens immobiliers .....	300 000
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Parcs - Amélioration des installations .....	500 000
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Subventions - Contrôle de l'assainissement de l'eau ...	500 000
Districts de services locaux .....	957 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE	
Améliorations des biens immobiliers .....	1 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 37	(5 décembre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 40	(6 décembre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 26	(7 décembre 2001);
documents demandés dans les avis de motion 38 et 44	(11 décembre 2001).